

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DU CADRE DE VIE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

**DIRECTION GENERALE DE
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

=====

PROJET MERCURE

BURKINA FASO

=====

Unité – Progrès – Justice

**RAPPORT DE SYNTHESE DE L'ATELIER NATIONAL DE
SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET D'EDUCATION DU PUBLIC
SUR LE MERCURE (Hg) AU BURKINA FASO**

Ouagadougou du 09 au 11 Novembre 2009

Du 09 au 11 Novembre 2009, s'est tenu à Ouagadougou dans la salle de Conférences de la Maison de la Femme l'Atelier National de sensibilisation, d'information et d'éducation du public sur le mercure (Hg) au Burkina Faso.

Le présent atelier avait pour objectifs :

- ✓ d'informer et sensibiliser les participants sur les effets du mercure sur la santé humaine, animale et de l'environnement ;
- ✓ de susciter l'implication des acteurs dans la lutte contre l'utilisation anarchique de ladite substance ;
- ✓ de promouvoir l'éducation du public en matière de gestion du mercure.

L'atelier a regroupé quarante cinq participants (cf. liste des participants en annexe) venant essentiellement des différents ministères, de la société civile, de plusieurs institutions et d'associations oeuvrant dans la protection de l'environnement.

DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Les activités se sont déroulées en trois séquences principales comprenant la cérémonie d'ouverture, les communications introductives en plénière et de discussions, les travaux de groupe et de restitution.

La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame la Secrétaire Générale, représentant Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie. Elle a été assistée par le représentant du Directeur Général de l'Amélioration du Cadre de Vie et de l'Expert National, représentant le Consultant international.

Deux allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture à savoir le mot de bienvenue de l'Expert et du discours de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, prononcé par Madame la Secrétaire Générale.

Dans son mot de bienvenue, l'Expert National a tout d'abord excusé l'absence du Consultant international pour raison de maladie. Ensuite, il a informé l'assistance, du démarrage en juin 2010, des Négociations intergouvernementales à Bali en Indonésie en vue de la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure.

Dans la même dynamique, il a informé l'assistance de la désignation du Burkina Faso, pour abriter une session du Comité de Négociations intergouvernementales sur le mercure en **2011**.

Il a conclu son propos, en disant que ce choix est une marque de confiance de la communauté internationale à l'égard de notre pays.

Dans son discours, Madame la Secrétaire Générale a fait ressortir les effets néfastes du mercure sur la santé et l'environnement et indiqué en substance que la tenue de l'atelier participe des efforts du Ministère de l'environnement en vue d'outiller le public sur cette problématique. Elle a informé l'assistance que le Burkina Faso, grâce à ses efforts a été retenu avec quatre autres pays du monde (le Chili, le Pakistan, les Philippines et le Cambodge) pour abriter le projet pilote du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur la gestion du mercure et les déchets en contenant.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis en plénière, puis en groupes, et la restitution en plénière.

Des communications introductives en plénière et de discussions

Des thèmes variés et divers ont été abordés dont notamment les effets du mercure sur l'environnement et la santé, la présentation des résultats de l'inventaire du mercure au Burkina Faso, les directives techniques pour le développement de Plans d'Actions de Gestion du Mercure, une étude de cas sur la situation de l'orpaillage au Burkina Faso et les aspects juridiques de la gestion des produits chimiques.

Au total, neuf (09) communications ont été présentées pendant deux jours aux participants dont celles relevant du contexte et de mise en oeuvre du projet et les aspects techniques ont été livrées par Monsieur Désiré OUEDRAOGO, l'Expert National, représentant le Consultant International ; il s'agit des communications suivantes:

- ✓ vue d'ensemble du Projet Mercure : contexte et mise en œuvre ;
- ✓ toxicologie du mercure et impact sur la santé humaine, animale et l'environnement ;
- ✓ produits contenant du mercure ;
- ✓ présentation des résultats de l'inventaire du mercure au Burkina ;
- ✓ procédés employés pour la récupération de l'or par les orpailleurs ;
- ✓ Situation de l'orpaillage artisanal au Burkina Faso : pratiques et perspectives;

- ✓ Le cadre juridique de la gestion des produits chimiques au Burkina Faso : forces et faiblesses;
- ✓ directives techniques pour la gestion des déchets contenant du mercure de la convention de Bâle ;
- ✓ directives pour le développement de plans d'actions de gestion des produits chimiques.

L'Expert a d'abord passé en revue dans sa première communication introductive sur les aspects importants du Projet, notamment sur la décision GC25, les questions de partenariat dans la gestion des déchets du mercure et les différentes activités programmées. Il a poursuivi en illustrant dans une seconde communication que le mercure se trouve dans un éventail de matériels divers (amalgames dentaires, baromètres et vacuomètres, interrupteurs, lampes fluorescentes, thermomètres etc.) et dans des produits chimiques, de mélanges de produits chimiques et de déchets.

Sur sa communication portant sur la toxicité du mercure, après avoir donné une brève historique de la toxicité du mercure chez l'homme, l'Expert a décrit les différents processus d'exposition au mercure et souligné qu'il est démontré scientifiquement que le mercure a des effets rénaux, cardiovasculaires (cœur et système sanguin) génotoxicité, gastro-intestinaux, hépathiques et cancérigènes. La bioaccumulation qui s'effectue par le biais de l'alimentation d'organismes, et via tout le réseau trophique est l'une des principales voies d'exposition de l'homme.

Autant de raisons qui justifient l'élaboration d'un Plan d'Action National de gestion du mercure au Burkina, et ce, à partir des résultats d'inventaire pour réduire les sources de mercure, réduire les émissions et transferts de mercure et leur impact sur la santé et l'environnement. Monsieur Désiré OUEDRAOGO a indiqué que les émissions et transferts totalisent 3 992 kg et se répartissent dans l'eau, l'air, le sol et dans les produits dans notre pays.

L'expert a également passé en revue les différents procédés de récupération de l'or (procédé électrolytique de lixiviation, procédé Minataur, distillation du mercure sous vide, l'usage de retorts, etc.). Les méthodes d'orpaillage traditionnel, malheureusement comportent d'énormes risques professionnels.

Pour conclure sur ces interventions, l'Expert a présenté les directives techniques pour la gestion des déchets contenant du mercure telles que recommandées par la Convention de Bâle. Ce qui a permis d'éclairer les participants sur les thèmes de réflexion soumis à leurs appréciations.

A la suite de cette série de communications, diverses questions et préoccupations ont été soulevées par les participants dont on peut retenir entre autres :

- ✓ pourquoi le choix du mercure parmi tant d'autres métaux lourds ou substances chimiques dangereuses?
- ✓ qu'est ce qui est entrepris pour la gestion du brûlage des pneus constaté dans la ville de Ouagadougou?
- ✓ Si co-financement du projet? quels sont les partenaires clés et la situation du projet au sein du MECV ?
- ✓ quelles sont les difficultés rencontrées à la première phase du projet?
- ✓ donner de plus amples informations sur la Convention de Bâle et son lien avec le Protocole de Kyoto ;
- ✓ faut-il alors abandonner les instruments utilitaires contenant du mercure?
- ✓ quels peuvent être les premiers gestes conseillés en cas d'intoxication aigue par le mercure ?
- ✓ quelles alternatives éventuelles peuvent être préconisées pour l'élimination du mercure?
- ✓ le manque d'information et de sensibilisation de la population notamment les miniers;
- ✓ connaissance de la demi-vie du mercure (Hg) ;
- ✓ l'appellation de la maladie causée par le mercure ;
- ✓ l'identification des maladies professionnelles;
- ✓ la différence entre Gestion des risques et Management des risques.

L'Expert, soutenu par des participants spécialistes, a apporté des éléments de réponses appropriées aux différentes préoccupations. Il a souligné que le projet effectuera dans les jours à venir des prélèvements sur les cheveux des sujets exposés, le riz, etc. afin d'apprécier leur teneur en mercure.

L'Expert a insisté dans ses conclusions sur le fait que la circulation des déchets liés au mercure doit respecter les directives de la Convention de Bâle.

Le représentant du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie, Monsieur Patrice B. DABIRE a apporté un éclairage sur la situation de l'orpaillage au Burkina Faso. Suite aux inquiétudes relevées par les uns et les autres sur le problème de l'orpaillage dans notre pays, le communicateur a indiqué que le mercure a été introduit au Burkina Faso, sur les sites aurifères, il y a de cela une dizaine d'années et

qu'aujourd'hui, il est utilisé sur presque tous les sites aurifères. Il a conclu en soulignant que l'avenir de l'orpaillage dans sa forme actuelle est incertain du fait de son impact négatif sur l'environnement et de ce qu'il constitue un écrémage des gisements aurifères; l'orpaillage doit évoluer pour prendre des formes plus acceptables pour l'environnement et plus rentables pour tous les acteurs miniers.

Monsieur Barthélémy KERE, Directeur de l'Assainissement et de la Prévention des Pollutions et Nuisances est intervenu sur le cadre juridique de la gestion des produits chimiques au Burkina Faso en axant sa communication sur les forces et ses faiblesses. A l'issue de son intervention, il ressort que les faiblesses priment sur les forces et les préoccupations dégagées ont porté sur :

- ✓ l'existence des infrastructures adaptées pour le contrôle des produits chimiques ;
- ✓ la méconnaissance des Conventions internationales en la matière ;
- ✓ l'inexistence des normes propres à nos pays ;
- ✓ la disparité des actions des différents intervenants dans le domaine ;

Des éléments de réponses ont été également apportés à ces différentes préoccupations.

De la synthèse des travaux de groupe

Deux groupes de travail ont été mis en place avec pour mandat de réfléchir et d'apporter leurs contributions aux trois thèmes suivants :

- ✓ thème 1 : Énumérer les critères de « priorisation » des actions à mener dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'Action National de gestion des déchets de mercure.
- ✓ thème 2 : Donner les principaux éléments d'un Plan d'Action National de gestion des déchets de mercure.
- ✓ thème 3 : Identifier les besoins en terme d'activités de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre des directives techniques pour la gestion des déchets de mercure d'un secteur spécifique (société civile, miniers, dentistes, les industriels)

Les résultats des travaux de groupe ont été présentés et amendés par l'ensemble des participants en plénière et dont les synthèses sont présentées ci-dessous.

GROUPE 1 :

Résultats du thème 1 :

1. ampleur : étendue touchée (localité),
2. gravité : intensité des dégâts,
3. pertinence : convaincant (bailleurs et acteurs),
4. impacts (conséquences) / Incidences : court, moyen et long terme,
5. durée : répercussions sur les ressources humaines, économiques (finance et matériel, les cibles).

Résultats du thème 2 :

1. analyse situationnelle,
2. identifications des problèmes,
3. priorisation des problèmes,
4. fixation des objectifs (objectifs généraux et spécifiques),
5. stratégies,
6. budgétisation,
7. planification ou planning opérationnel (avec des indicateurs objectivement vérifiables),
8. suivi – évaluation.

Résultats du thème 3

La sensibilisation renferme les volets information, la formation et l'éducation.

Tenir compte des émetteurs, les canaux et les récepteurs ou cibles.

A cet effet on a :

- ✓ les microprogrammes à la radio;
- ✓ les messages télévisuels;
- ✓ les insertions dans les journaux;
- ✓ les affichages sur les panneaux;
- ✓ les émissions radios télévisées;
- ✓ les films documentaires;
- ✓ les dépliants;
- ✓ les gadgets;

- ✓ les animations : théâtres, fora, musiques, causeries débats, conférences, ateliers, séminaires, etc.;
- ✓ les jeux radiophoniques;
- ✓ les journées scientifiques;
- ✓ La formation continue.

GROUPE 2

Résultats des thèmes 1& 2

Les thèmes un et deux se recoupent. Les actions ci-dessous sont classées en fonction de leur caractère prioritaire et répondent aux principaux éléments d'un Plan d'Action National de gestion des déchets de mercure.

Les actions sont :

1. cadre juridique,
2. inventaire,
3. résultats de recherche,
4. objectifs (objectif général, objectifs spécifiques),
5. résultats attendus par activité,
6. budget (chiffrer les activités, coût du matériel, les ressources humaines, les moyens techniques),
7. cadre logique,
8. planning des activités,
9. suivi – évaluation.

Résultats du thème 3

Les besoins en terme d'activités de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre des directives techniques pour la gestion des déchets de mercure des secteurs

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_14081

